

Rectificatif à la [circulaire UHC n° 2007-33 du 4 mai 2007](#) relative à l'application des dispositions de la loi n° 2007-390 du 5 mars 2007 instituant le droit opposable au logement, et portant diverses mesures relatives à la cohésion sociale

NOR : *SOCU0710666Z*

Rectificatif à la circulaire n° 2007-33 UHC du 4 mai 2007 publiée dans le *Bulletin officiel* n° 2007-10 du 10 juin 2007, page 111, Texte non paru au *Journal officiel* 677.

Dans l'intitulé et dans l'objet,

Au lieu de : « loi n° 2007-390 du 5 mars 2007 »,

Lire : « loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 ».